

« Éclairer juste, c'est aussi consommer moins »

Constats.

L'éclairage public:

- Il est coûteux, souvent trop puissant
- Il reste allumé durant toute la nuit
- Mal maîtrisé, il peut être la cause d'effets indésirables (éblouissements, éclairages intrusifs ou parasites, halo lumineux)
- Il perturbe les cycles biologiques de la faune et la flore et l'observation des étoiles.

Fort de ces constats la commune de Saint Germain Laprade comme d'autres municipalités s'est engagée dans une démarche portant sur la qualité et l'efficacité de l'éclairage. Pour mener à bien cette entreprise, elle a signé une charte avec l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN). Depuis mars 2015 la commune a engagé la démarche de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Caractéristiques du parc.

950 points lumineux, 42 points de desserte

Coût de l'éclairage public en 2014: 49 000€ (33% de la facture d'électricité) dont 6500€ d'abonnement

Réduction de la consommation.

- Extinction de nocturne de l'éclairage public est piloté par des horloges astronomiques. Avec un co-financement du syndicat d'électrification et un programme européen il revient à la commune à 4 500 € HT.

Horaires : extinction période d'hiver 23h30 à 5h30, période d'été sans « rallumage » le matin. Le centre bourg reste éclairé jusqu'à 1H du matin les vendredi et samedi. Des aménagements sont possibles période des fêtes de fin d'année, fêtes de village...

- Modernisation des luminaires par la l'installation de la technologie à « LED » plus économe. En 2017 environ 15% du parc est équipé de cette technologie.

Bilan:

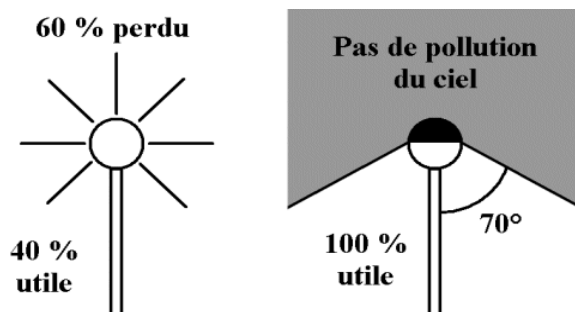
En 2016 la commune a obtenu de l'ANPCEN le label deux étoiles

Eclairage public		
	KWh	Coût
2014	412 770	49 683 €
2015	329 608	45 587 €
2016	204 315	32 445 €
Economies	-51%	-35%



Principales mesures pour un éclairage public respectueux de la vie nocturne.

- des luminaires directionnels avec réflecteurs « full-cut off » qui n'émettent pas de lumière au-dessus de l'horizontale ;



A gauche, un mauvais éclairage : la lumière émise vers le haut est un gaspillage d'énergie et empêche l'observation du ciel étoilé; la lumière émise près de l'horizontale éblouit les automobilistes et les piétons. A droite, un éclairage mieux conçu.

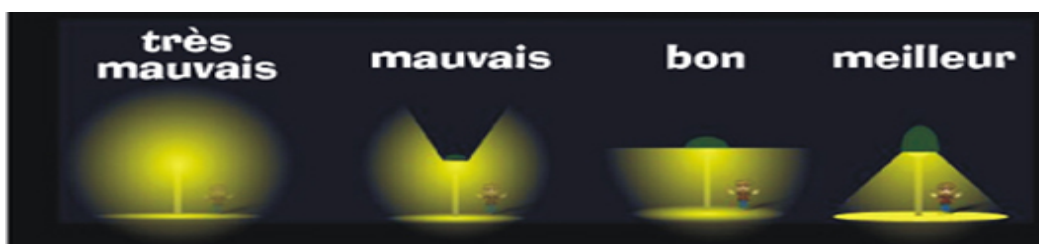
- la diminution de l'éclairement pour éviter le sur-éclairage comme sur la place de la mairie
- la suppression des points lumineux superflus ;
- le déclenchement automatique sur certaines zones grâce à un détecteur de présence (aires de jeux...) ;
- la mise en place d'une signalétique : pose de panneaux d'information aux entrées de la commune, signalisation éventuelle d'obstacles sur la voirie (réflecteurs)
- Coupure de l'éclairage public une partie de la nuit.

La question de la sécurité.

L'insécurité constitue l'argument principal des opposants, les communes qui ont engagé l'expérience confirment qu'il s'agit essentiellement d'idées reçues, le vandalisme et le tapage nocturne étaient plutôt en régression après l'application de l'extinction. Il faut rappeler que 80 % des cambriolages ont lieu en journée. L'éclairage permanent crée une activité sociale nocturne qui génère des effets indésirables.

Annexes:

- Qualité des luminaires



- L'éblouissement

Si, à distance, vous pouvez voir l'ampoule lumineuse d'un luminaire, il s'agit d'un mauvais éclairage. Avec un bon éclairage, vous voyez le sol éclairé et non l'ampoule

brillante. L'éblouissement se produit lorsque la lumière est envoyée directement dans les yeux. Il entrave la vision des piétons et des conducteurs (un peu comme quand on croise une voiture qui a laissé ses grands phares). En illuminant directement les yeux, il limite leur capacité à s'adapter à l'obscurité, rendant ainsi les zones d'ombre dangereuses.

Normalement, on ne devrait pas voir directement la lumière d'un lampadaire lorsque l'on se tient à une distance supérieure à trois fois la hauteur du poteau.